CDG 53

GUIDER & ACCOMPAGNER

Instruction relative au bon déroulement des élections professionnelles 2026



À destination des collectivités territoriales et établissements publics affiliés

NOVEMBRE 2026

Contexte et rappels clés

Périmètre CDG 53

CAP A, B, C • CCP unique (<350 agents) • CST (<50 agents)

Vote électronique

Du 3 au 10 décembre 2026, exclusivement en ligne.

Listes électorales

Affichage avant le 2 octobre • Réclamations avant le 15 octobre.

Mises à jour

Événements postérieurs pris en compte jusqu’au 2 décembre.

Réflexe immédiat

Informer sans délai : elections@cdg53.fr

CDG 53
GUIDER & ACCOMPAGNER

La chronologie à tenir

DÉBUT NOV.

Réception du colis

16 NOV. · 15H

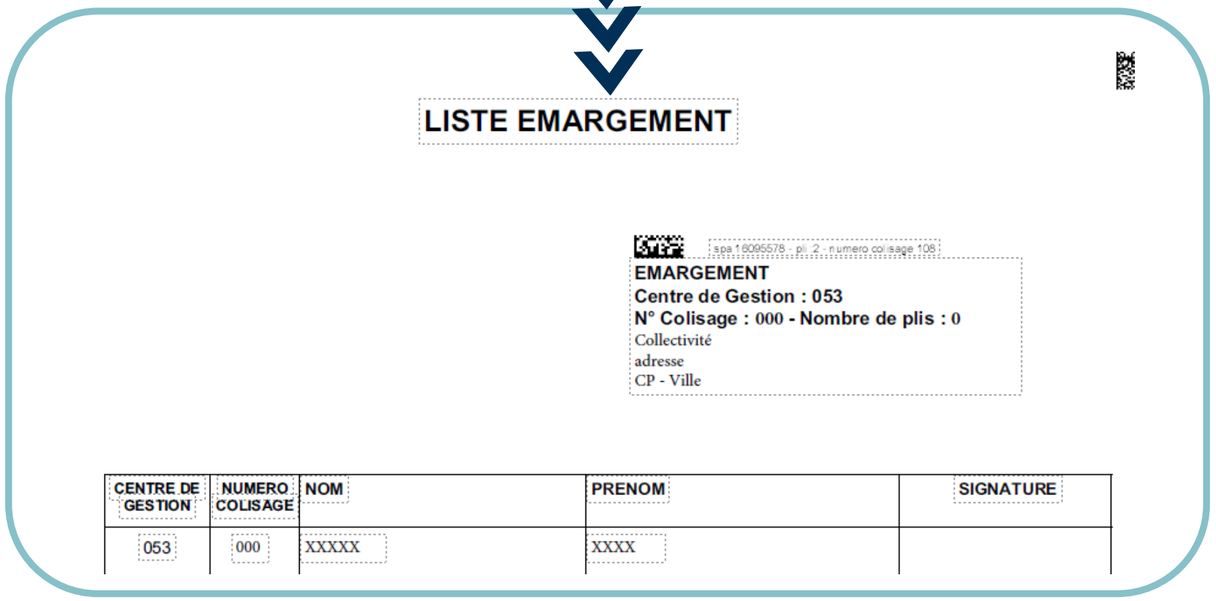
Plis remis + registre à nous retourner

3 DÉC. · 9H

Ouverture du vote

10 DÉC. · 16H

Clôture du vote



LISTE EMARGEMENT

spa16095578 - pli 2 - numero colisage 108

EMARGEMENT
Centre de Gestion : 053
N° Colisage : 000 - Nombre de plis : 0
Collectivité
adresse
CP - Ville

CENTRE DE GESTION	NUMERO COLISAGE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
053	000	XXXXX	XXXX	

Étape 1 — Réception du matériel

DÉBUT NOVEMBRE

Les collectivités et établissements, en tant que partenaires affiliés, ont un rôle d'intermédiaire de proximité pour remettre ce matériel de vote à leurs propres électeurs par délégation du CDG.

1. Réceptionner

Colis postal nominatif au siège administratif.

Accuser réception immédiatement par mail : elections@cdg53.fr

2. Sécuriser

Stocker dans un lieu fermé à clé, inaccessible aux agents et administrés.

3. Préserver

Ne jamais ouvrir les plis confidentiels nominatifs.

VIGILANCE · Compter les plis, identifier le gestionnaire, tracer le lieu de stockage — sans rompre la confidentialité, sous peine de porter atteinte aux principes électoraux et au bon déroulement des opérations électorales.

CDG 53
GUIDER & ACCOMPAGNER

Étape 2 — Une remise contrôlée

Votre rôle :

Après réception du colis et stockage en lieu sûr, vous devez distribuer les plis confidentiels nominatifs à vos électeurs (dont la liste a été affichée dans vos locaux), impérativement avant le 16 novembre 2026.

Vérifier l'identité
CNI • passeport • permis

→

Remettre individuellement avant le 16/11

→

Faire signer le registre de remise contre la remise des plis

→

Transmettre au CDG registre complet et signé de l'autorité territoriale

Zéro approximation : aucune remise collective, aucune signature à la place d'un électeur, aucune identité non vérifiée.

Rappel :
Transmettre au CDG le registre de remise du matériel de vote, dûment complété, signé par chaque électeur et visé par l'autorité territoriale, impérativement avant le 16 novembre 2026, par courriel adressé à : elections@cdg53.fr

Vigilance : Le fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquilité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende (art. 226-4-1 du Code pénal).

CDG 53
GUIDER & ACCOMPAGNER

Absence ≠ pli sans contrôle

La remise en main propre reste la règle.
Il vous revient d'anticiper au préalable de potentielles absences déjà prévues (ex : congés annuels, formation, temps partiel), afin de remettre le pli confidentiel nominatif à chaque électeur en main propre contre signature, impérativement avant le 16 novembre.
Ex : la circonstance qu'un électeur soit en congé annuel sur cette première quinzaine de novembre n'est pas un motif valable pour ne pas lui remettre en main propre son pli confidentiel dans les délais attendus.

Anticiper

Identifier les absences et organiser la remise avant l'échéance.

Dérogation LRAR

Pli non ouvert uniquement : santé, parental, service civique, détachement…

Après le 16/11/206

Aucun pli non distribué, sauf situation exceptionnelle signalée au CDG.

Ne jamais ouvrir ni détruire sans accord écrit du CDG. Toute usurpation expose à des sanctions pénales.

A titre dérogatoire - Le pli confidentiel nominatif devra être envoyé (non ouvert) par la collectivité ou l'établissement en LRAR à l'électeur concerné, impérativement avant le 16 novembre 2026 dans les seuls cas :

- *Indisponibilité de l'électeur en raison d'un congé pour raison de santé, accident de service et maladie professionnelle, d'un congé parental, d'un congé lié aux responsabilités parentales ou familiales, ou d'un congé lié à des activités civiques ;*
- *Indisponibilité de l'électeur en CAP du fait de son détachement ou de sa mise à disposition au sein d'une autre administration publique ;*
- *Indisponibilité de l'électeur placé en autorisation spéciale d'absence.*

La date de notification (ou de 1er passage) du courrier en LRAR avant le 16 novembre fait foi et est à renseigner au sein du registre de remise du matériel de vote, à retourner ensuite au CDG.

CDG 53
GUIDER & ACCOMPAGNER

Le registre est la preuve

Dans l'hypothèse résiduelle où un pli n'aurait pas été distribué dans ce délai pour différents motifs (ex : l'agent n'est plus électeur car il a démissionné, est parti en disponibilité ou est exclu temporairement de ses fonctions, etc.), il convient d'en informer sans délai le CDG de cette situation par courriel : elections@cdg53.fr .

01 Électeur · date · signature

02 Envois dérogatoires en LRAR

03 Destructions autorisées (accord préalable et écrit du CDG)

04 Observations et anomalies

Un seul gestionnaire

Identifié, responsable de la tenue et de la transmission.

Confidentialité stricte

Aucune copie à un tiers hors gestionnaire ou CDG.

Rappel :
Ce registre de remise du matériel de vote doit être géré par un gestionnaire unique et pré-identifié au sein de votre collectivité ou établissement. Aucune copie de ce registre ne peut être communiquée à un tiers autre que le gestionnaire concerné et le CDG 53



LISTE EMARGEMENT

EMARGEMENT
Centre de Gestion : 053
N° Colisage : 000 - Nombre de plis : 0
Collectivité
adresse
CP - Ville

CENTRE DE GESTION	NUMERO COLISAGE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
053	000	XXXXX	XXXX	

CDG 53
GUIDER & ACCOMPAGNER

Étape 3 — Accéder, voter, rester libre

Vote électronique : du 3 DÉC. 9H au 10 DÉC. 16H

Le pli contient : lettre nominative, identifiant unique, notice explicative, listes des candidats et professions de foi.

Vote au travail ou à distance, pendant les heures de service. Secret du vote et libre accès impératifs.

VOS INFORMATIONS DE CONNEXION

IDENTIFIANT
TEST1200

CODE SECRET
A récupérer sur le site de vote

Ces codes sont strictement confidentiels, ils ne doivent pas être transmis à un tiers.

SITE DE VOTE :
Rendez-vous sur le site de vote :

https://electionspro-CDG53.eklesio.fr

Ou flashez ce QR code :

Changé, le 16 novembre 2026

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à participer aux élections des représentants du personnel de "Collectivité" par internet.

- **Quand voter ?**

Vous pouvez voter en ligne du

Jeudi 3 décembre 2026 à 09 heures au
Jeudi 10 décembre 2026 à 16 heures.

- **Besoin d'aide ?**

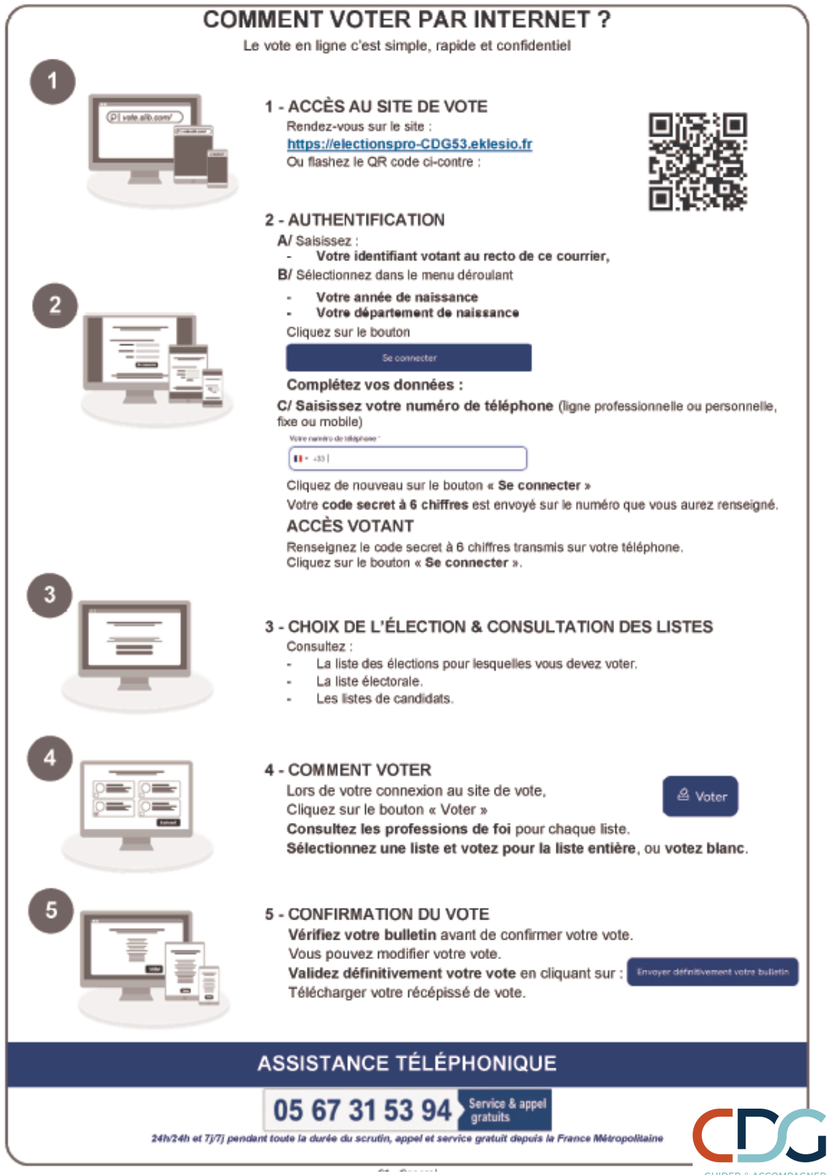
Une assistance téléphonique est à votre disposition au :

05 67 31 53 94
Appel et service gratuits, 24h/24h et 7j/7j pendant toute la durée du scrutin.

Sincères salutations,

Le Président du CDG de la Mayenne,

Pierre FÉRANDIN



CDG 53
GUIDER & ACCOMPAGNER

Pour rendre le vote possible, nous vous incitons à :

Mettre à disposition un poste dédié dans un local accessible

Recenser en amont les électeurs en difficulté

Prévoir des créneaux lisibles

Informations utiles **:**

Un poste sera accessible au sein du Centre de Gestion de la Mayenne (53)

ou

Vous avez la possibilité de vous rapprocher d'une maison France Services : france-services.gouv.fr/recherche

Vigilance :
Les textes réglementaires permettent à vos électeurs de voter sur leur lieu de travail pendant leurs heures de service, ou à distance. Aussi, vous ne pourrez ni dissuader, ni empêcher, par tout moyen que ce soit, votre électeur de voter sur son lieu de travail, durant son temps de travail, sauf à porter atteinte à son droit de vote.

CDG 53
GUIDER & ACCOMPAGNER

Étape 4 — Personne ne reste bloqué

A destination des électeurs bloqués ou des nouveaux électeurs récemment recrutés, nous vous invitons à suivre la procédure suivante :

Assistance téléphonique votants

24H/24 · 7J/7

05 67 31 53 94

Rendez-vous sur le site de vote :

https://electionspro-CDG53.eklesio.fr

Puis cliquez sur : “vous avez un problème pour vous connecter”

Aide humaine

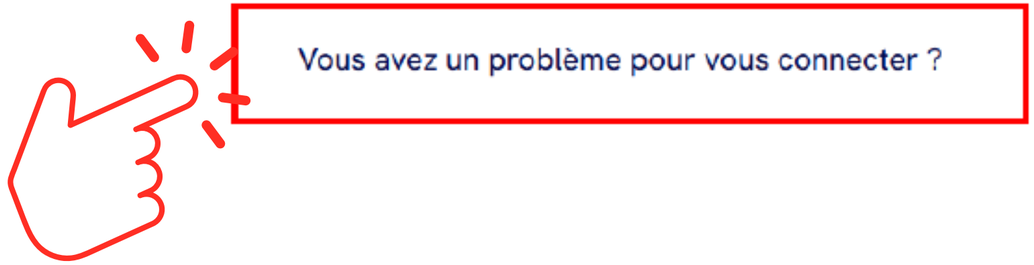
Un électeur tiers peut accompagner, sans porter atteinte au secret du vote.

Perte ou vol

Réémission des identifiants via le formulaire disponible sur la plateforme.



Attention :
Aucun matériel de vote ne sera envoyé aux nouveaux électeurs inscrits, il convient aussi de suivre cette procédure.

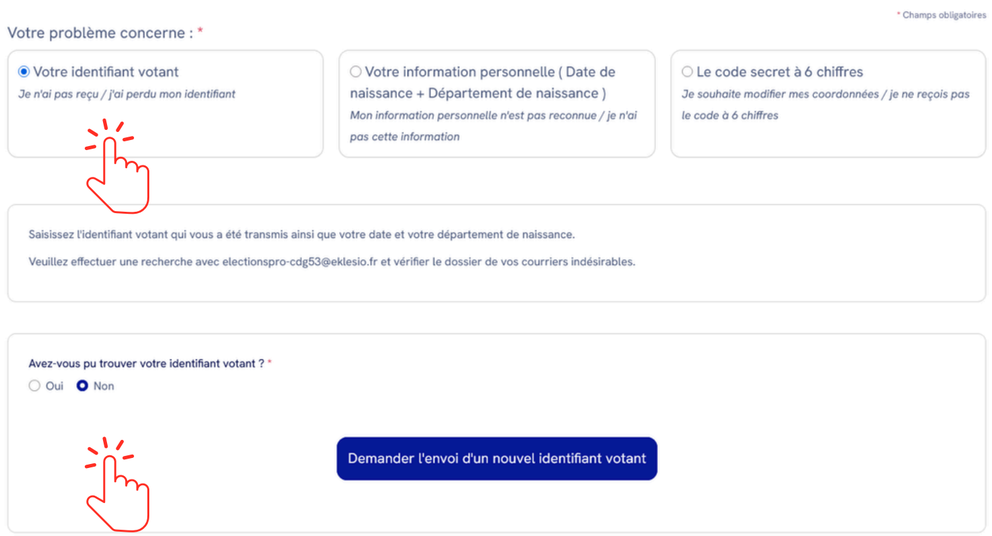


Étape 4 — Personne ne reste bloqué

Assistance téléphonique votants

24H/24 · 7J/7

05 67 31 53 94



Cliquez sur : “votre identifiant votant”

Puis répondre “NON” à la question “Avez-vous pu trouver votre identifiant votant?”



Un formulaire va apparaitre et l’électeur devra le compléter.

Cette démarche créera un ticket.
Ce ticket apparaitra pour l’organisateur du scrutin et les membres des bureaux de vote. Une réponse sera transmis dans les meilleurs délais à l’électeur.

CDG 53
GUIDER & ACCOMPAGNER

Trois jalons*. Une exécution rigoureuse.

Réceptionner*

Accuser réception · sécuriser · ne pas ouvrir

Remettre*

Contrôler l'identité · signer · retourner le registre

Voter*

Faciliter l'accès · préserver le secret · assister

Pour toute interrogation sur l'organisation de ces élections, vous pouvez contacter le Centre de gestion de la Mayenne : elections@cdg53.fr

CDG 53
GUIDER & ACCOMPAGNER